

APPROFONDIR L'URBANISME REGLEMENTAIRE

(Édition : 2026)

PUBLIC VISÉ ET PRÉREQUIS	OBJECTIFS
◆ Tout Elu de collectivité territoriale ayant suivi la formation s'initier à l'urbanisme ou ayant des connaissances sur le sujet ◆ Absence de prérequis	◆ Se familiariser avec les dernières évolutions réglementaires ◆ Appréhender les différentes procédures d'évolution du PLU ◆ Découvrir les bases de l'instruction des Autorisation du Droit des Sols ◆ Limiter le risque contentieux
CONTENU	
Le Plan Local d'Urbanisme 1 / Le contenu ◆ Projet d'Aménagement et de Développement Durable ◆ Orientations d'Aménagement et de Programmation ◆ Règlement 2 / L'impact des dernières réglementations ◆ Evaluation environnementale ◆ ZAN : principe, délais, formes urbaines ◆ Loi de simplification du droit de l'urbanisme et du logement 3 / Les différentes procédures d'évolution/élaboration ◆ Modification, révision, mise à jour ◆ Participation du public - Organisation de la concertation, de l'enquête publique, de la participation du public par voie électronique ◆ Collaboration avec les PPA ◆ Les différentes étapes à respecter	Les Autorisations du Droit des Sols (CU, DP, PC, PD, PA) – initiation à l'instruction 1 / Du dépôt de dossier à la délivrance de la décision ◆ Champs d'application ◆ Composition d'un dossier ◆ Délais d'instruction ◆ Consultations obligatoires et facultatives ◆ Avis conformes et avis simples ◆ Forme et contenu de la décision 2 / Après la décision ◆ Retrait d'une autorisation ◆ Mise en œuvre de la décision ◆ Validité de l'autorisation ◆ Achèvement des travaux et récolement ◆ La Taxe d'aménagement nouveau format, avantages et inconvénients 3 / A chaque stade ◆ Prévenir les recours
DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION	MOYENS & MÉTHODES PÉDAGOGIQUES
Durée : 1 jour soit 7h Dates : nous consulter Horaires : de 9h à 12h 30 et de 13h 30 à 17h Lieu : à déterminer Groupe : 4 à 10 stagiaires	◆ Apports théoriques, réglementaires et juridiques ◆ La formation sera interactive et pratique avec des études de cas ◆ L'éventuel caractère confidentiel des données partagées sera préservé. ◆ Classeur pédagogique ou clé USB avec supports remis au stagiaire
MODALITÉS D'ÉVALUATION	QUALITÉ DU OU DES INTERVENANTS
◆ Évaluation des acquis de la formation ◆ Questionnaire de satisfaction ◆ Questionnaire post-formation	Jérôme Balland, formateur en urbanisme, chef de service urbanisme, secrétariat général et affaires juridiques pour une collectivité